

Conseil scientifique

Formation restreinte

Mardi 30 mai 2017, 9h-12h

Présents : Frédéric Audren, Olivier Borraz, Manlio Cinalli, Nicolas Coeurdacier, Philippe Coulangeon, Alain Dieckhoff, Marta Dominguez, Jean-Marie Donegani, Sophie Dubuisson-Quellier, Sabine Dullin, Séverine Dusollier, Emanuele Ferragina, Martial Foucault, Matthieu Fulla, Charlotte Halpern, Marc Lazar, Laurent Lesnard, Frédéric Mion, Christine Musselin, Pap Ndiaye, Marc Oberti, Florian Oswald, Bruno Palier, Sébastien Pimont, Guillaume Plantin, Frédéric Ramel, Dina Waked.

Absents ou excusés : Manlio Cinalli (donne procuration à Marc Lazar jusqu'à 10 h 40), Gilles Favarel-Garrigues, Florence Haegel (donne procuration à Olivier Borraz), Jean-Marc Robin (donne procuration à Guillaume Plantin), Xavier Ragot, Paul-André Rosental (donne procuration à Pap Ndiaye), Francesco Saraceno, Cornelia Woll (donne procuration à Sébastien Pimont).

Assistent à la réunion :

Charline Avenel, secrétaire générale

Bénédicte Barbé, chargée de mission à la direction scientifique

Bénédicte Durand, doyenne du Collège universitaire

Michel Gardette, directeur délégué

Françoise Gallais, assistante de la directrice scientifique

Carole Jourdan, responsable du pôle académique à la direction des ressources humaines

Marc Lazar souhaite la bienvenue à Carole Jourdan, nouvelle responsable du pôle académique à la DRH.

1/Validation du compte-rendu du Conseil scientifique réuni en formation restreinte le 25 avril 2017

Le compte-rendu du Conseil scientifique du 25 avril 2017 est adopté.

2/Avis sur le passage en 2^e partie de *tenure track* de Johannes Boehm

Nicolas Coeurdacier présente le dossier constitué en vue du passage dans la seconde partie de la *tenure track* de Johannes Boehm. Le dossier a été soumis au comité de *tenure track* du département d'économie, composé des membres de rang A du département d'économie, et a fait l'objet d'un avis d'un rapporteur externe et d'un rapporteur interne. Les avis sont unanimement favorables à l'entrée de Johannes Boehm dans la seconde partie de la *tenure track*.

Le résultat du vote est le suivant : 23 votants, 22 oui, un vote blanc.

Le conseil scientifique rend un avis favorable au passage en deuxième partie de *tenure track* de Johannes Boehm.

3/Avis sur le passage en 2^e partie de *tenure track* de Julia Cagé

Guillaume Plantin présente le dossier constitué en vue du passage dans la seconde partie de la *tenure track* de Julia Cagé. Le dossier a été soumis au comité de *tenure track* du département d'économie, composé des membres de rang A du département d'économie, et a fait l'objet d'un avis d'un rapporteur externe et d'un rapporteur interne. Les avis sont unanimement favorables à l'entrée de Julia Cagé dans la seconde partie de la *tenure track*.

Le résultat du vote est le suivant : 25 votants, 25 oui.

Le conseil scientifique rend un avis favorable au passage en deuxième partie de *tenure track* de Julia Cagé.

4/Avis sur le passage en 2^e partie de *tenure track* de Nathalie Morel

Frédéric Ramel présente le dossier constitué en vue du passage dans la seconde partie de la *tenure track* de Nathalie Morel. Le dossier a été soumis à un comité de *mid-tenure*, composé des membres de rang A du département de science politique (Richard Balme, Jean-Marie Donegani, Florence Haegel, Frédéric Ramel, Cornelia Woll), et a fait l'objet de deux avis extérieurs. Les avis sont unanimement favorables à l'entrée de Nathalie Morel dans la seconde partie de la *tenure track*.

Le résultat du vote est le suivant : 24 votants, 23 oui, un vote blanc.

Le conseil scientifique rend un avis favorable au passage en deuxième partie de *tenure track* de Nathalie Morel.

Christine Musselin rappelle qu'un système de mentor pour les personnes en *tenure track* a été mis en place, après les *mid-reviews*, afin de voir si les faiblesses potentielles ou

inflexions suggérées sont prises en compte par les personnes en *tenure track* et pour les aider à passer la *tenure* sans difficulté.

5/Présentation de l'acte II du collège universitaire : le nouveau Bachelor de Sciences Po

Bénédicte Durand indique commence par saluer l'engagement passé et futur des enseignants-chercheurs, décisif pour l'efficacité de la mise en œuvre du projet et la création du nouveau curriculum.

L'objectif de l'Acte II du Collège universitaire est la rénovation et la requalification du diplôme afin de le placer dans le cadre européen. Les étudiants devront obtenir 180 crédits en 3 ans. L'objectif est que ce diplôme ait valeur de licence, ce qui n'est pas le cas actuellement et peut constituer un frein à la mobilité ou un déficit de reconnaissance, ce qui est étrange pour des étudiants dont la sélection est si difficile et pour lesquels Sciences Po assure 3 ans de formation. Il était donc nécessaire de travailler à la réorganisation de la scolarité et de préciser les compétences et les connaissances dans le cadre d'un référentiel. Le curriculum a été reconfiguré avec la nouveauté que constituent les majeures qui ont suscité de nombreuses discussions. La réflexion menée à Sciences Po a été confrontée à l'avis et à la réflexion des partenaires internationaux de l'institution, notamment dans le cadre des doubles diplômes internationaux. Il y a désormais un projet de formation complet étendu sur 3 ans et non plus 2 ans + 1 année à l'international. La 3^e année par délégation à l'international est une année pleine et entière assumée par l'institution : elle devra au moins être composée d'un 5^e semestre d'études et il ne sera plus possible de faire une année complète de stage. Elle donnera lieu à une évaluation finale du parcours entier de Bachelor, l'évaluation de la 3^e année en tant que telle étant assumée par les partenaires internationaux. Il reste beaucoup à faire pour finaliser la réforme qui s'étalera de manière progressive : la nouvelle 1^{ère} année sera mise en œuvre à la rentrée 2017-2018, la nouvelle 2^{ème} année à la rentrée 2018-2019, la nouvelle 3^{ème} année à la rentrée 2019-2020 et le nouveau Bachelor en juillet 2020.

La 1^{ère} année change assez peu : elle repose sur le socle des cinq disciplines de Sciences Po, structurées en départements disciplinaires. Il est prévu un grand cours obligatoire d'humanités pour tous les étudiants en 6^e discipline fondamentale : il s'agit de renforcer les sciences humaines dans le projet de formation, aux côtés des sciences sociales. Il est également prévu de renforcer les mathématiques et plus précisément les statistiques.

La 2^e année voit l'ouverture d'un parcours de majeure : à la fin de la 1^{ère} année, en validant leurs disciplines, les étudiants obtiennent 20 % des crédits nécessaires sur chaque parcours de majeure. Il existe 3 majeures : Humanités politiques, Économies et sociétés, Politique et gouvernement. Ce ne sont pas des identités de spécialisation, ni des identités académiques pures. Les majeures sont un portefeuille d'objets permettant aux étudiants d'aborder de grands enjeux en fonction d'un angle particulier, ce qui n'exclut aucune discipline tout en permettant un approfondissement disciplinaire pour chaque majeure,

autour de l'économie et la sociologie pour la majeure Économies et sociétés, de la philosophie et l'histoire pour la majeure Humanités politiques et du droit et la science politique pour la majeure Politique et gouvernement. Ces cours d'approfondissement seront accompagnés de tutorat obligatoire. En parallèle, il y aura un portefeuille d'objets traités par d'autres disciplines qui environneront le champ de majeures. La majeure permet aux étudiants de travailler des champs d'expertise, sans avoir un objet vocationnel, ni fermer les possibles. Il s'agit que l'étudiant puisse, à la fin de la 1^{re} année, se responsabiliser par rapport à son parcours de formation et réfléchir son choix d'enseignements. Ce parcours de majeure, enjeu principal de la nouvelle 2^e année, est en cours de construction afin de correspondre au cœur académique de disciplines et de proposer le bon portefeuille environnant les cours d'approfondissement. Il s'agit de créer un portefeuille pluridisciplinaire ouvert, non spécialisant et qui travaille le champ d'enjeux de la société contemporaine. La majeure a une fonction d'agrafe vis-à-vis de **la 3^e année** : elle aidera l'institution à justifier la mobilité étudiante. Plutôt que de réfléchir uniquement en zone géographique, il faut que le motif principal de mobilité soit académique, à savoir la projection et la finalisation de la majeure dans le cadre du 5^e semestre. Il est donc prévu une libéralisation des zones pour permettre une ouverture internationale plus large et au-delà des zones d'affectation principale relatives au campus de rattachement. Quelle que soit la mobilité internationale, un étudiant peut finir sa majeure et valider sa spécialité géographique telle qu'indiquée par son campus d'affectation. Pour valider un Bachelor of Arts, avec majeure A, B ou C et la spécialité, il faudra partir en 3^e année dans la zone correspondant à la spécialité travaillée pendant les 4 semestres en campus ou, en cas de départ hors zone, s'engager sur 2 enseignements relatifs à leur spécialité dans l'université hors zone choisie. Il faudra renforcer le conseil académique et pédagogique offert aux étudiants afin que le départ en 3^e année puisse être justifié comme étant véritablement sous le pilotage institutionnel de Sciences Po. C'est un des enjeux de la reconnaissance du Bachelor avec le grade de licence, à savoir que Sciences Po offre bien 6 semestres de formation au sein du Collège universitaire.

Il est trop tôt pour parler précisément des majeures : les départements ont pour mission de créer les portefeuilles d'enseignement. Cela permettra de préciser, d'ici la fin 2017, le contenu des portefeuilles des majeures, étant entendu que toutes les disciplines seront incarnées dans tous les parcours de majeure et que la cohérence du portefeuille permettra de traverser le monde d'un point de vue particulier et identifié. La spécialité géographique devient optionnelle. Dans un avenir très proche, les deux tiers des étudiants seront en région, la transformation majeure du Collège universitaire étant le rétrécissement du campus parisien. Pour maintenir l'attractivité de l'institution, il faut prendre l'engagement ferme d'offrir des enseignements Sciences Po partout, à tous les étudiants français et internationaux. Un des enjeux de l'Acte II du Collège universitaire est de rendre l'offre cohérente, de déprogramatiser les programmes internationaux des campus en région, d'où l'enjeu de la refondamentalisation de la 1^{re} année, du parcours pluridisciplinaire de majeure et de la spécialité géographique qui deviendra un bonus de formation et n'a plus une logique de fermeture programmatique. Dans cette vision d'homogénéisation et de mise en cohérence, il est nécessaire de s'interroger sur l'identité de Paris dont le programme de formation diplômante sera composé de 200 bicursus (contre 400 actuellement) et 200 diplômants. La logique de l'Acte 2 invite à proposer aussi une spécialité géographique à Paris. Elle reste à préciser, mais dans l'objectif

d'ouvrir à l'international le campus parisien à la rentrée 2018-2019 et d'afficher cette spécialité, il faut définir cette dernière d'ici octobre 2017. Les langues intéressent beaucoup les étudiants : elles sont affirmées comme élément d'ouverture au monde et d'identité du Collège universitaire, mais ne doivent pas phagocyter le cœur de la formation en sciences humaines et sociales. Il y a toujours une logique de développement de doubles diplômes dans ce nouveau cadre de scolarité.

Le nouveau curriculum permet de réaffirmer la responsabilité sociale de l'établissement et son souhait de construire des outils de préparation à l'enseignement supérieur avec Premier Campus et des outils de préparation à l'entrée à Sciences Po avec Booster. Ces outils ne visent pas à réformer le système d'admission, sujet qui pourra éventuellement être étudié ultérieurement. Par ailleurs, le parcours académique et le parcours international se verront articulés avec un parcours civique.

Enfin, tous ces points supposent un changement assez radical de la gouvernance du Collège universitaire avec la mise en place d'un Comité pédagogique qui formalisera le dialogue informel mené avec les enseignants au cours des dernières années. Il s'agit de réguler le fonctionnement du triangle composé des campus, du Collège universitaire et des départements.

Emanuele Ferragina demande si les séminaires en 2^e année sont obligatoirement liés aux majeures. Par exemple, un étudiant en sociologie politique doit-il suivre le séminaire dans la majeure Politique et gouvernement ?

Charlotte Halpern s'interroge sur l'articulation entre les majeures et le choix des cours en 3^e année : pour certains étudiants, la 3^e année est l'occasion de faire des choix d'ouverture sur des enseignements qui n'étaient pas directement liés à leur intérêt principal. Elle demande s'il est prévu de conserver cette possibilité d'ouverture qui permet aux étudiants de découvrir de nouvelles matières et de nouveaux intérêts.

Guillaume Plantin demande des précisions sur l'articulation entre le Bachelor et les masters, à savoir si des étudiants qui envisagent de passer les concours administratifs devront choisir ou non la majeure Politique et gouvernement.

Séverine Dusollier comprend que la majeure est choisie dans le courant de la 1^{re} année, mais rappelle que le choix du campus se fait bien avant. Elle s'enquiert des possibilités permettant aux étudiants de se réorienter au cours de la 1^{re} ou de la 2^e année.

Bénédicte Durand indique que, s'agissant des séminaires et de la place des disciplines dans le portefeuille de majeures, il y aura nécessairement des contraintes économiques et d'effectifs, d'autant plus pour les campus de petite taille. Il sera possible d'avoir un double badgeage entre majeures, à condition que cela ait du sens afin d'éviter la confusion. S'agissant de la 3^e année, le parcours de crédits à valider permettra aux étudiants d'avoir obtenu 70 % des crédits à la fin de 4 semestres sur le parcours de majeure. Les étudiants peuvent ensuite partir pour une année complète d'étude – demande de près de 90 % d'entre eux – et il leur reste à valider 30 % du parcours. La majeure est pluridisciplinaire et le nouveau cadre de réflexion avec les universités partenaires permettra de valider des universités sur plusieurs parcours de majeure. Il est peu probable que les étudiants soient très contraints dans leur parcours de majeure s'ils décident de partir 2 semestres. Les étudiants peuvent également faire une année mixte avec un 6^e semestre de stage, sous réserve qu'il ne s'agisse pas d'une année d'évitement du parcours académique. Le départ

en année mixte sera conditionné à la réussite antérieure et aux promesses de réussite puisque la finalisation du parcours de majeure sera concentrée sur un seul semestre qui sera plus exigeant. S'agissant du lien entre le Bachelor et les masters, il existe un risque d'indication ou de ce que les étudiants pensent utile de faire pour entrer dans tel ou tel master. En 2020, ce sera aux doyens des écoles de master d'assumer la réforme, à savoir qu'il n'existe pas de logique vocationnelle. Il faut rappeler que le parcours a une fonction de responsabilisation des étudiants. Pour réussir dans le département d'économie de Toronto en 3^e année, il est préférable d'avoir suivi quantitativement des enseignements d'économie en 2^e année à Sciences Po. Il faudra donc offrir du conseil aux étudiants afin qu'ils donnent du sens et de la réussite à leur 3^e année. Il est inutile de s'inquiéter quant à la fermeture de certains masters ou à des logiques de prérequis qui se mettraient en place. En effet, en lien avec les départements, il a été choisi un scénario de 2^e année avec 2 séminaires qui permettent l'approfondissement disciplinaire sur l'ensemble de l'année, mais avec un grand cours magistral en tronc commun ouvert à tous les étudiants. Il existera donc un parcours disciplinaire longitudinal transmajeure : il sera possible de suivre la majeure Humanités politiques tout en choisissant de suivre le grand cours d'économie. Les étudiants devront construire leur portefeuille d'objets et de disciplines avec plus de responsabilité et d'anticipation, ce qui est l'enjeu du lien entre la 2^e et la 3^e année. L'évaluation finale leur demandera d'avoir un regard réflexif, approfondi et sincère sur leur parcours et leur projet d'avenir et leur permettra de ne pas être livrés à eux-mêmes face au choix des masters de Sciences Po ou à la poursuite de leurs études dans un autre établissement. Ce besoin d'accompagnement justifie un engagement fort de l'institution, nouveau dans le cadre de l'Acte II : il sera demandé à la communauté enseignante d'assumer la mission de référent académique de parcours. Les enseignants devront suivre une vingtaine d'étudiants, l'accompagner lors du passage entre la 2^e et la 3^e année et valider l'écrit final, dans une logique affermie de mentorat de parcours et afin d'éviter un certain déficit de maturité. Enfin, s'agissant de l'ouverture et du changement de majeures, à la fin du 1^{er} semestre en campus, les étudiants se repositionnent sur des parcours de majeure. Ils sont déjà très conscients de leur spécialité géographique. En fin de 1^{re} année, ils peuvent changer de majeure. Le Collège universitaire est construit de telle façon, avec sa logique d'interdisciplinarité, que les étudiants ont le droit de chercher, d'expérimenter et de se tromper. En fin de 2^e année, si l'étudiant est bien dans sa majeure, il la confirmera en 3^e année. Sinon, il dispose toujours d'une possibilité d'ouverture et peut changer de majeure, à condition que cela ait du sens. Cela suppose un dialogue avec l'équipe pédagogique et l'étudiant doit avoir conscience qu'il renonce à sa mention de majeure.

Olivier Borraz demande des précisions sur le contenu de la majeure Humanités politiques. Par ailleurs, le portefeuille sera défini par discipline, mais cette construction sera nécessairement contrainte. Par exemple, dans la majeure Économies et sociétés, il s'agit des 2 disciplines que sont l'économie et la sociologie : il n'est pas facile de monter des cours communs et les étudiants qui souhaitent suivre un parcours d'excellence en économie pour aller à l'université de Toronto en 3^e année n'ont probablement pas envie de consacrer du temps à la sociologie, et inversement pour les étudiants qui ne souhaitent étudier que la sociologie. Actuellement, le travail de construction des majeures relève plutôt du partage de territoire que de la collaboration pour construire un projet commun. Une autre contrainte est qu'il faut un cours de chaque discipline et de chaque majeure

dans les campus. Or, toutes les disciplines de Sciences Po n'ont pas la capacité d'être présentes dans les 3 majeures sur les 7 campus. Il faudra donc prioriser les majeures. Enfin, un des objectifs de l'Acte II est d'atteindre une meilleure cohérence entre les campus et une plus grande uniformité dans l'offre : or, au regard de la taille des campus, il semble difficile d'offrir à tous le portefeuille complet des 3 majeures, ce qui pourra créer des engouements différents pour les campus.

Bruno Palier abonde dans ce sens : il faut pouvoir offrir Sciences Po partout.

Bénédicte Durand confirme que c'est un enjeu majeur. Lorsqu'elle a pris la direction du Collège, elle ne mesurait pas la difficulté de ce projet, ni que l'avenir du Collège universitaire reposait sur la décroissance du campus parisien au profit du campus rémois. À Reims, l'enjeu de réputation est vital pour Sciences Po. Offrir Sciences Po partout est une nécessité, mais cela ne suppose pas de l'offrir partout uniformément. Cela est possible en 1^{re} année avec la mise à plat de toutes les maquettes et la refonte des grands cours d'introduction. À force de volonté, il est possible de projeter la faculté permanente sur tous les campus. Cela a un coût et la construction d'une offre en réseau suppose une contrainte très forte, mais c'est un enjeu important qu'il faut poursuivre sous peine que Sciences Po éprouve des difficultés à être choisie par les meilleurs étudiants. Il faudra expliquer à ces derniers que les campus de Dijon, Reims ou Poitiers remplacent celui de Paris. Au lieu de tout faire partout, il est préférable de faire différemment et de manière réfléchie et accompagnée, en lien avec la spécialité géographique du campus. Actuellement, les académiques rédigent des chartes d'enseignement de 1^{re} et 2^e année : elles permettront de construire du commun, mais aussi de la différenciation. Reste à savoir s'il faut construire de l'identité sur les cours d'approfondissement : pour les séminaires environnants, il sera possible d'avoir plus de liberté et du double badgeage. En effet, la coconstruction est fondamentale pour éviter les redondances et permettre une mise en cohérence au sein du projet d'établissement, ce qui n'interdit pas la différenciation. À noter qu'en fin de 2^e année, les étudiants suivront des cours pluridisciplinaires de majeure : ces cours inviteront plusieurs enseignants autour d'une même table sur des objets pluridisciplinaires. Cela demandera du travail, de la coconstruction et une animation différente des équipes pédagogiques. Par ailleurs, le Collège numérique rendra l'offre visible : il filmera des objets pour les rendre disponibles à tous les étudiants et construire une culture commune. S'agissant des majeures, leur cadre reste à définir. Les humanités politiques doivent éclairer la réflexion menée dans les autres disciplines de Sciences Po. Il faudra prendre garde à la spécialisation prématurée, ce qui sera garanti par le cadre pluridisciplinaire des majeures. Ainsi, la sociologie a toute sa place dans la majeure Humanités politiques.

Martial Foucault s'enquiert du calendrier de mise en œuvre et demande si des évolutions et des modifications restent possibles.

Bénédicte Durand répond qu'il n'est pas possible de changer le rapport final de l'Acte II. Les choses sont finalisées pour la 1^{re} année qui accueillera ses premiers étudiants en septembre 2017, alors que la réflexion est encore en cours pour la 3^e année. Le cadre est figé pour les parcours de majeure et les partenaires internationaux ont émis de vifs encouragements pour la poursuite du travail. Dans les 2 mois à venir, il reste à rédiger le cahier des charges du parcours civique. D'ici octobre 2017, il faut rédiger le cahier des charges de la mobilité en 3^e année et les conditions d'accroche et d'articulation avec le

cadre de majeure. D'ici la rentrée 2017-2018, il faut définir la spécialité géographique du campus de Paris. Il s'agit d'offrir le plus de transparence possible à tous les étudiants accueillis en septembre 2017 afin que, avant Noël 2017, ils aient une idée très claire des conditions de départ en 3^e année.

Marc Lazar remercie Bénédicte Durand et l'invite à revenir devant le Conseil scientifique pour présenter la suite de l'Acte II du Collège universitaire.

6/Point d'étape sur le projet Campus 2022

Charline Avenel annonce que l'équipe projet constituée autour du Comex a sélectionné les 4 groupements qui se sont vus remettre les orientations programmatiques relatives au réaménagement de l'hôtel de l'Artillerie : il ne s'agit pas de données chiffrées ou de surfaces, mais plutôt le reflet de ce sur quoi il est attendu que les groupements travaillent du point de vue politique et qualitatif. L'appel à candidatures a rencontré un grand succès avec la réception de 19 candidatures de groupements constitués d'un promoteur et d'un architecte, avec parfois des compétences autres sur le numérique, les aspects verts, l'art, etc. L'appel à candidatures a intéressé de grands architectes, avec des candidatures très diversifiées : des promoteurs avec des entreprises de construction, des promoteurs ensembliers, des architectes renommés, des architectes jeunes et montants, des équipes resserrées et des grands collectifs. La procédure de sélection ne s'est pas faite sur la base d'un projet, l'écriture de ce dernier étant actuellement en cours. La première phase de sélection visait à s'assurer de la solidité financière, des capacités professionnelles et de la présence d'équipes adéquates, mais aussi à étudier les références des groupements en termes de monuments historiques, d'innovation et d'expérience dans l'enseignement supérieur et la recherche. La commission d'appel d'offres a eu une phase technique, puis une phase politique. Elle comprenait des membres du Comex de Sciences Po, des représentants de la Ville de Paris (adjoints sur la question d'enseignement supérieur et de recherche et la question de l'urbanisme), la Maire du 7^e arrondissement et un professionnel de l'immobilier, Rémi Feredj. La commission d'appel d'offres a sélectionné les 4 groupements suivants.

- EIFFAGE/SNOHETTA + François Chatillon – Le promoteur constructeur EIFFAGE est spécialiste de la rénovation patrimoniale (Hôtel Lutetia, Hôtel-Dieu, palais de justice de Strasbourg) et porte des projets universitaires comme le campus du Grand-Lille, l'université de Grenoble, l'université de Lorraine et l'université de Bretagne. L'agence norvégienne Snohetta a conçu le nouveau siège du Monde à Paris, imaginé l'École des Beaux-Arts de Bergen et l'université de Ryerson. L'architecte François Chatillon est spécialiste des monuments historiques : il a rénové l'École des Beaux-Arts et travaille à la rénovation du 54 boulevard Raspail.
- ICADE/KENGO KUMA + H2O – ICADE est une filiale de la Caisse des Dépôts. L'architecte japonais Kengo Kuma a travaillé sur l'université de Tokyo et le musée Albert-Kahn. H2O est un architecte patrimonial qui a rénové la caserne de Reuilly et conçu la mairie de Charenton.
- SOGELYM/WILMOTTE + Moreau Kusunoki et Sasaki – Le promoteur SOGELYM entre dans le marché parisien, notamment avec l'Îlot Ségur. WILMOTTE est un

cabinet d'architecture qui a travaillé sur l'Église orthodoxe, le Collège de France, la Maison de la Mutualité et le Collège des Bernardins. Moreau Kusunoki est une agence d'architecte franco-japonaise dont le travail gagne en renommée : elle a conçu le Guggenheim d'Helsinki et le FRAC de Marseille. Sasaki est une agence d'architecture, de design et d'urbanisme spécialiste des universités : elle a réaménagé l'extérieur de Georgetown, les circulations de l'université de Monterrey au Mexique et travaille dans l'université de Washington.

- VINCI IMMOBILIER/DVVD – VINCI IMMOBILIER est un promoteur ensemblier qui a des compétences en innovation, sur le zéro déchet, les nouveaux usages digitaux et les usages prospectifs. Daniel Vaniche est un architecte spécialiste des monuments historiques. Il a conçu l'Hôtel ARENA, l'Institut du Monde arabe et la Salle Pleyel.

Il y avait d'autres candidatures très intéressantes, mais ces 4 candidatures assurent d'avoir un traitement patrimonial et une architecture nouvelle qui repense les usages. Les groupements travaillent sur les documents programmatiques et techniques. Ils disposent des surfaces à attribuer à la recherche, aux bureaux individuels, aux espaces collectifs, etc., mais il ne leur a pas été donné d'implantation de laboratoires ou d'écoles afin de favoriser au maximum leur créativité et leur permettre d'inventer des solutions innovantes. La sélection du groupement final interviendra en fin d'année. Il y a une totale interdiction de communication entre les équipes et les parties prenantes pendant la durée de la consultation. Des travaux parallèles sont menés en interne sur l'environnement de travail. 11 orientations programmatiques très qualitatives leur ont été transmises, issues du travail des 4 groupes projet et de la boîte à idées.

- Un campus international, visible et accessible : le campus doit être visible dans le quartier et la ville, avec de la signalétique spécifique pour Sciences Po et des aménagements urbains qualitatifs. Le campus doit être lisible pour les utilisateurs et accessible à tous, personnes en situation de handicap et étudiants internationaux. Le site sera également ouvert au public.
- Un campus repère pour la communauté Sciences Po : l'identité Sciences Po doit être fortement marquée tout en permettant les sous-identités des centres et des écoles. Les groupements doivent travailler sur les moments forts du parcours étudiant : avant leur admission, il faut des lieux pour les recevoir, les informer et leur montrer Sciences Po ; après leur départ, il faut des lieux pour accueillir les alumni. Il faut aussi des espaces valorisant la mémoire de Sciences Po et du site.
- Un nouvel environnement de travail pour la communauté académique et l'ensemble des collaborateurs : il faut des espaces qualitatifs de production scientifique avec des espaces de calme et des espaces collectifs et collaboratifs suffisants. Il faut également des espaces d'interaction entre les communautés.
- Un continuum d'espaces répondant à la diversité des situations de travail, d'étude et d'apprentissage : l'espace étant contraint, chaque m² doit être utilisé : les espaces extérieurs doivent être pensés comme la prolongation du projet pédagogique, avec des espaces de détente, de partage, de production, d'apprentissage, d'information, de socialisation et de rencontre. Il faut des salles agiles et modulables qui peuvent se réinventer selon les projets pédagogiques. Il faut enfin des espaces d'interaction entre étudiants et enseignants.

- Un campus mettant en scène les activités, les productions et le patrimoine documentaire de Sciences Po : il faut mettre en valeur la production scientifique.
- Un campus vert : cela suppose une gestion exemplaire des déchets et des ressources, et la limitation des nuisances relatives à la cigarette avec des espaces dédiés. Le site doit être un espace de sensibilisation au développement durable.
- Des lieux pour accompagner le développement des initiatives étudiantes : il faut des petits espaces par projet afin de permettre l'expérimentation, et des espaces de vie étudiante et associative.
- Un campus numérique en interface avec le campus physique, une infrastructure numérique performante et adaptée à la diversité des usages : les groupements doivent concevoir une application complète pour la gestion du campus, notamment des salles, via les portables et en lien avec les agendas.
- Des lieux valorisant le bien-être et les rencontres : une attention particulière sera portée à la restauration. Il avait été prévu 150 places à la cafétéria : il a été demandé aux groupements de doubler cette capacité. Ils doivent proposer une activité sportive légère (ex : un mur d'escalade) et des espaces de convivialité entre les communautés.
- Un campus à haute qualité de services : il faut des services aux étudiants, éventuellement sous la forme d'un guichet unique d'information, ainsi qu'une offre de services pour les collaborateurs, comme une conciergerie.
- Un projet communiquant : la communication est importante pour éviter les recours du voisinage et le faire adhérer au projet. Il faut également susciter de la levée de fonds (25 M€ restants à lever) et du naming. Les groupements doivent proposer des lieux présentant un intérêt pour d'éventuels donateurs.

Pap Ndiaye souligne que le boulevard Saint-Germain opère une séparation entre le sud et le nord de Sciences Po. La traversée est souvent dangereuse, d'autant que les trajets vont s'intensifier entre l'Artillerie et le 27 rue des Saints-Pères. Il faut assurer la circulation dans l'ensemble du campus parisien dans de bonnes conditions de sécurité.

Charlotte Halpern indique avoir participé à un des groupes projets. Lors des séances de restitution, il est apparu que le Campus 2022 et le nouveau bâtiment ne résolvent pas toutes les questions soulevées à l'occasion de la préparation du projet. Ce dernier croise des enjeux transversaux à Sciences Po, en termes de RH, de sécurité, de recherche et de pédagogie. Il serait pertinent de revenir sur ces sujets dans les mois à venir.

Charline Avenel assure que les questions de mobilité sont incluses dans le projet. Un travail est engagé avec la Ville de Paris et des négociations concernent un projet de piétonnisation de la rue Saint-Guillaume. Il reste à effectuer un travail sur les circulations dans le quartier, avec un renforcement de la signalétique et des trottoirs, voire un ralentissement de la rue des Saints-Pères. Il est impossible de supprimer la coupure que constitue le boulevard Saint-Germain. Certains campus très impactés par les coupures urbaines et les ruptures de circulation ont développé des réseaux en sous-sol avec des services offerts aux étudiants. Il a été évoqué le projet de construire une passerelle, mais cela paraît difficile. Le sujet de la circulation est clairement identifié. Il convient en premier lieu de réaliser des projets faisables sur les trottoirs, le réglage des feux tricolores ou la réduction de vitesse. Par ailleurs, le projet n'est pas uniquement immobilier et ne concerne pas que l'Artillerie, mais bien tout le campus parisien qu'il s'agit de refonder. La liste des différents chantiers à traiter est en cours d'élaboration. Il y a des enjeux sur la

transformation de la pédagogie et de la scolarité, sur les heures de cours, sur le pilotage des effectifs étudiants, sur l'organisation de la recherche et sur la documentation. Le prochain chantier transversal commencera à l'automne afin de mieux comprendre les environnements de travail existants et les comportements dans les activités. Il faudra ensuite comparer avec les usages du secteur ou dans d'autres domaines afin d'énoncer des propositions pour ce nouveau campus, avec une nouvelle utilisation des espaces et dans le cadre d'un travail participatif.

7/Avis sur la proposition du comité de sélection pour le recrutement d'un *assistant professor* en sociologie, profil « Instruments et dynamiques des organisations »

Olivier Borraz présente les travaux du comité de sélection réuni sous sa présidence : 16 dossiers complets reçus en janvier 2017, dont 2 rapidement éliminés parce que les candidats n'avaient pas encore soutenu leur thèse. Il y avait 7 dossiers étrangers, 14 hommes, 2 femmes. 4 candidatures ont été retenues : Martin Giraudeau, Pierre Pénet, Sébastien Stenger et Tod Van Gunten.

Olivier Borraz indique qu'à l'issue des auditions, le comité a conclu à la proposition de classer Martin Giraudeau premier et Tod Van Gunten deuxième. Martin Giraudeau est actuellement *assistant professor* à la LSE. Il a fait une thèse en sociologie à Toulouse et a fait des séjours de longue durée au MIT, à Saint-Pétersbourg et à Harvard. Il travaille sur l'histoire et la diffusion du modèle du business plan. Tod Van Gunten est actuellement en postdoc au MIT de Cologne. Il a fait sa thèse à l'université de Wisconsin-Madison. Il a séjourné à Madrid pour commencer son postdoc à l'université Carlos-III. Il compare la constitution et le fonctionnement des élites économiques en Argentine et Mexique en appliquant des méthodes quantitatives et qualitatives afin d'expliquer comment ces 2 pays ont géré des crises de manière très différente.

Le résultat du vote est le suivant : 30 votants, 26 oui, 4 blanc.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à la majorité des présents le classement établi par le comité de sélection.

8/Présentation des critères de promotion FNSP (rang B vers rang A)

Christine Musselin indique que 2 réunions ont été organisées avec les directeurs de département. Dans les documents présentés au Conseil scientifique ont été définies les procédures mises en place pour le passage de la *tenure*, le passage de chargé de recherche à directeur de recherche pour les chercheurs FNSP et le passage d'*associate B* à *associate A*. Lors de la mise en place des *tenure tracks* à Sciences Po, il y avait un flou sur la définition d'*associate* qui était plutôt considéré comme un maître de conférences. Avec les nouvelles procédures, ils sont clairement équivalents aux professeurs d'université de 2^e classe et sont de rang A. Cela a été validé par l'ancien Bureau scientifique et le Conseil d'administration de la FNSP, mais il manquait les critères propres à chaque discipline. La gestion des carrières à Sciences Po reposait sur des procédures identiques, mais avec des

critères différents selon les disciplines. Après discussion avec les directeurs de département, il a été décidé d'appliquer des critères identiques à toutes les disciplines, qu'il s'agisse de la procédure d'obtention de la *tenure*, de la procédure de passage de CR à DR et de la procédure de passage d'*associate* B à *associate* A. Dans les départements, il reste à faire aboutir les discussions pour la promotion d'*associate* A à *full professor*. Il existe 2 extrêmes, soit qu'un *associate* A finisse par devenir *full professor* à l'ancienneté, soit que le *full professorship* soit accordé de façon très exceptionnelle. L'objectif est d'atteindre une position intermédiaire : il n'est pas obligatoire d'obtenir le *full professorship* au cours de la carrière. Pour passer *full professor*, il faut un critère distinctif. Les départements travaillent à définir ce qui est attendu d'un *full professor*. Cela sera présenté lors d'un prochain Conseil scientifique.

Sophie Dubuisson-Quellier comprend que l'objectif est de faire correspondre tous ses statuts avec un équivalent français.

Christine Musselin confirme cela : le *full professor* correspondrait au DR1 CNRS et PR1 MESR et l'*associate professor* correspondrait à professeur des universités de 2^e classe et DR2 CNRS.

Par ailleurs, il y a un aménagement du texte décrivant les critères devant être satisfaits pour obtenir la *tenure* en sociologie.

Marta Dominguez indique qu'il s'agit de préciser les critères. Ces modifications ont été discutées au bureau de sociologie et approuvées en lors d'une assemblée générale du département. 4 aspects sont évalués pour l'obtention de la *tenure* : la production scientifique, l'enseignement, l'investissement dans l'institution ou dans la profession et la valorisation de la recherche. Sur ce dernier aspect sont étudiées les publications dans des revues sans comité de lecture. Le paragraphe relatif à l'investissement dans l'institution a été réécrit et explicité : l'investissement ne se limite pas à la participation à des séminaires. Ont été ajoutés les projets de recherche souvent demandés par la direction scientifique. Enfin, s'agissant de la production scientifique, il a semblé nécessaire de quantifier un nombre minimal de publications pour constituer un dossier significatif justifiant la demande de *tenure*.

Charlotte Halpern relaie des demandes de plusieurs collègues de rang B et de différentes disciplines qui ont exprimé la nécessité de clarifier l'avancée de la réflexion dans chaque département. Il faut également un accès clarifié et facilité aux documents, et éventuellement désigner les personnes auxquelles s'adresser pour obtenir des renseignements, au sein de la direction scientifique ou des départements.

Christine Musselin estime difficile de définir un interlocuteur unique. Les demandes procédurales doivent être adressées à la direction scientifique et les demandes sur le contenu et les critères doivent plutôt être adressées aux centres, voire aux mentors.

9/Avis sur les candidats retenus pour les postes d'ATER à mi-temps dans les 4 disciplines concernées (science politique, économie, sociologie, histoire) dans le cadre de la campagne 2017

Marc Lazar s'enquiert des candidats proposés par chaque discipline.

Guillaume Plantin indique pour l'économie, les dossiers sont en cours d'instruction.

Christine Musselin souligne que ces candidatures doivent passer devant le Conseil scientifique pour être validées. Un mail sera envoyé aux membres de l'instance pour qu'ils valident les candidats proposés par le département d'économie.

En histoire, Pap Ndiaye indique qu'il y a 2 demi-postes d'ATER à pourvoir chaque année. Un interne est recruté parmi les doctorants : il est proposé la candidature de Paul Lenormand, spécialiste de la Tchécoslovaquie et de l'armée tchèque dans les années 1940 et 1950. Le critère de sélection pour les ATER internes est administratif et relatif à l'ancienneté des doctorants, sous réserve que la thèse soit menée avec diligence. Pour le poste externe, il est proposé la candidature de Florent Piton, doctorant à l'Université Paris 7 et africaniste. Il travaille sur la vie politique dans le nord du Rwanda entre les années 1950 et 1990, avant le génocide. Pap Ndiaye indique que Judith Bonnin est deuxième dans le classement. Elle est doctorante à Paris 7, professeure agrégée d'histoire et ATER à Sciences Po Lille. Elle travaille sur les relations internationales du parti socialiste depuis les années 1970. Le troisième candidat est Claire Maligot, ancienne élève de l'ENS. Elle a fait sa thèse sur Vatican II et les non-chrétiens.

En science politique, Frédéric Ramel indique qu'il y a 2 demi-postes d'ATER à pourvoir, l'un en science politique générale et l'autre en relations internationales. Pour le premier poste, il y a eu 62 candidatures, suivies de 4 auditions. C'est une candidate extérieure qui a été retenue : Déborah Perez fait sa thèse à Aix-en-Provence et à l'EHESS sur la fabrique du politique à l'Assemblée constituante tunisienne et sur les parlementaires tunisiens. Pour le deuxième poste, il y a eu 36 candidatures, suivies de 4 auditions. Maxime Audinet a été retenu. Il fait sa thèse à Paris Ouest sur les dispositifs de diplomatie publique de la Russie.

En sociologie, Marta Dominguez indique que la sociologie doit pourvoir 5 demi-postes d'ATER en 2017, dont 1 poste FNSP. 74 candidatures ont été reçues. Les critères de sélection sont de disposer d'une bonne formation en sociologie générale, d'une bonne expérience d'enseignement et de ne pas encore avoir soutenu la thèse. Dans le classement, il y a 2 candidates externes : Cécile Thomé fait sa thèse à l'ERIS et l'EHESS sur la contraception ; Louise Virole fait sa thèse à l'EHESS sur les femmes migrantes en période de natalité. Il y a ensuite 3 candidates internes : Valérie Arnhold fait sa thèse sur Fukushima au CSO avec Olivier Borraz ; Claire Cosquer travaille à l'OSC sur les expatriés français à Dubaï ; Aden Gaide travaille sur la maternité étudiante. Elles sont toutes en 4^e année de doctorat

Frédéric Ramel indique n'avoir présenté que les postes publics. Il demande s'il faut présenter les postes FNSP lors de la séance du 4 juillet.

Marc Lazar donne une réponse positive.

Christine Musselin ajoute qu'il est important de rappeler l'existence de ces postes.

Les membres du Conseil scientifique rendent un avis favorable à l'unanimité sur les candidats retenus pour les postes d'ATER à mi-temps dans les 3 disciplines concernées (science politique, sociologie, histoire).

10/Avis sur la demande de congé sabbatique universitaire, campagne printemps 2017

Alain Dieckhoff, directeur du CERI, présente le dossier de Didier Bigo, puis un avis est rendu par les membres du Conseil scientifique sur le dossier, sous la forme d'un vote à bulletin secret.

Les membres du Conseil scientifique rendent un avis favorable à l'unanimité des présents (30 votants, 30 oui) sur la demande de congé sabbatique universitaire, campagne printemps 2017.

Marc Lazar souligne que c'est un des meilleurs rapports de demande de congé sabbatique présenté au Conseil scientifique à ce jour, avec le détail de ce qui a été accompli et le détail du projet de recherche réalisé au cours du congé, avec le calendrier de travail. Ce dossier pourrait servir de modèle pour les prochaines demandes de congé sabbatique.

11/Proposition en vue de décerner un doctorat honoris causa en droit

Sébastien Pimont annonce que le département de droit propose le nom de l'Israélienne Daphne Barak-Erez. Universitaire de très haut niveau, elle a été professeure à la faculté de droit de Tel-Aviv, puis doyenne de cette faculté et consacrée par sa nomination à la Cour suprême d'Israël : c'est la plus jeune juge jamais nommée dans ce pays, à l'âge de 47 ans. Ses principaux domaines de recherche sont le droit administratif, le droit constitutionnel, le droit socioéconomique, l'étude de genre, le féminisme, le droit civil et le droit humain.

Marc Lazar indique que le Conseil scientifique s'est vu présenter les 3 propositions de doctorat honoris causa en droit, histoire et science politique. La procédure est engagée auprès du ministère des Affaires étrangères. La cérémonie devrait se tenir d'ici la fin 2017.

12/Questions diverses

Christine Musselin rappelle que Bruno Latour prend sa retraite en août 2017 et quitte la direction du médialab. Le Conseil d'unité du médialab a examiné la candidature de Dominique Cardon et a voté à l'unanimité en sa faveur. Il prendra ses fonctions le 1^{er} juillet 2017.

Par ailleurs, depuis plusieurs années, Sciences Po a recruté des collègues relevant d'autres disciplines, parfois sur des postes qui existaient déjà dans ces disciplines, comme Éric Verdeil ou Marco Cremaschi sur des postes d'urbanisme et de géographie, ou sur des postes en science politique ou en droit, mais qui sont en fait des postes de philosophie, comme Julie Saada ou Frédéric Gros. Il y a également des recrutements dans des disciplines émergentes, notamment en sciences des données au médialab. Les personnes ont choisi un rattachement à l'un des 5 départements de Sciences Po, mais souhaitent diriger des thèses dans leur discipline d'appartenance. Une demande d'accréditation sera

déposée auprès du ministère pour permettre à l'école doctorale à délivrer des doctorats hors des 5 disciplines de Sciences Po. La procédure est simple : le ministère n'exige pas l'existence d'un master dans chaque discipline, mais qu'une personne au moins puisse délivrer les doctorats.

13/Avis sur la mutation d'un directeur de recherche CNRS, Eberhard Kienle, au CERI

Alain Dieckhoff indique qu'Eberhard Kienle est directeur de recherche au CNRS et directeur de l'Institut français du Proche-Orient à Beyrouth. Ses recherches portent sur la Syrie, l'Irak et l'Égypte. Il a publié de nombreux papiers sur la dimension idéologique et sur le parti qui a dominé l'Irak et la Syrie pendant longtemps. Il s'intéresse aux questions de réforme et a publié un livre sur les rapports entre démocratie et réformes politiques et économiques en Égypte. Eberhard Kienle est aussi un entrepreneur de recherche : il a dirigé un ouvrage collectif sur les soulèvements arabes, *The Arab Uprisings : Transforming and Challenging State Power*, publié chez I. B. Tauris. Il a de nombreuses publications dans des revues à comité de lecture. Il a fait sa thèse de doctorat à l'université libre de Berlin, puis est allé à Oxford et enfin à l'IRERAM à Aix-en-Provence. Eberhard Kienle constitue un apport majeur pour le CERI et ses études sur le Moyen-Orient.

Le résultat du vote est le suivant : 23 votants, 23 oui.

Les membres du Conseil scientifique, à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés, rendent un avis favorable sur la mutation d'un directeur de recherche CNRS, Eberhard Kienle, au CERI.

14/Avis sur la candidature à l'obtention de la tenure de Stéphane Guibaud

Guillaume Plantin présente le dossier de Stéphane Guibaud en vue de sa candidature à l'obtention de la tenure. La candidature de Stéphane Guibaud, qui a obtenu son HDR en mai 2017, a été soumise à six évaluations externes, qui toutes rendent un avis extrêmement favorable à l'obtention de la tenure. La commission de tenure, composée des membres de rang A du département d'économie, a également rendu un avis favorable à l'obtention de la tenure de Stéphane Guibaud.

Le résultat du vote est le suivant : 23 votants, 21 votes oui, 1 vote non, 1 vote blanc.

Les membres du Conseil scientifique, à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés, rendent un avis favorable à l'obtention de la tenure de Stéphane Guibaud.

15/Avis sur la fiche de poste en vue d'un recrutement d'un Professeur des universités (poste public) en droit public, profil droit administratif

Sébastien Pimont indique que le profil recherché est un profil senior. Les candidats doivent avoir une forte intégration dans les milieux professionnels et leurs recherches doivent avoir une forte renommée. Le département de droit souhaiterait recruter un technicien en droit public et droit administratif d'un niveau supérieur. Il serait également souhaitable que ce technicien ait une vision surplombante sur sa matière, avec une approche théorique et historique des écrits qui servent les enjeux intellectuels de l'évolution de cette matière. Enfin, il faudrait que ses recherches aient un profil pluridisciplinaire, avec une capacité à dialoguer avec les autres sciences sociales.

Le résultat du vote est le suivant : 23 votants, 23 votes oui.

Les membres du Conseil scientifique, à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés, rendent un avis favorable sur la fiche de poste en vue d'un recrutement d'un Professeur des universités (poste public) en droit public, profil droit administratif.

16/Avis sur la composition du comité de sélection pour le recrutement d'un Professeur des universités (poste public) en droit public, profil droit administratif

Sébastien Pimont indique qu'il présidera le comité de sélection en sa qualité de directeur de département. Les membres internes du comité sont Horatia Muir-Watt, Loïc Azoulai, Régis Bismuth, Marie-Laure Djelic et Guillaume Tusseau. Les membres externes sont Denys de Béchillon qui est professeur spécialisé en droit constitutionnel et droit administratif à Pau, Camille Broyelle qui est spécialisée en droit administratif et professeure à Paris 2, Martin Collet qui est spécialisé en droit administratif et droit fiscal et professeur à Paris 2, Wanda Mastor qui est spécialisée en droit constitutionnel et théorie du droit et qui est professeure à Toulouse, Agnès Roblot-Troizier qui est professeure à Paris 1 et spécialisée en droit administratif, contentieux administratif et droit constitutionnel et David Renders qui est professeur à l'Université catholique de Louvain et spécialisé en droit administratif et contentieux administratif.

Le résultat du vote est le suivant : 23 votants, 23 votes oui.

Les membres du Conseil scientifique, à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés, rendent un avis favorable sur la composition du comité de sélection en vue d'un recrutement d'un Professeur des universités (poste public) en droit public, profil droit administratif.

17/Avis sur la demande de renouvellement en qualité de Professeur associé (PAST) à mi-temps à compter du 1er septembre 2017 de Bernard Stirn

Sébastien Pimont indique que Bernard Stirn est président de la section Contentieux du Conseil d'État, ce qui le qualifie pour délivrer des enseignements de très haut niveau à Sciences Po. Il a reçu de très bonnes évaluations de la part des étudiants. Sa candidature est exceptionnelle. Il exerce de nombreuses fonctions professionnelles. Il faut saluer sa fidélité à Sciences Po : il y enseigne depuis 1976 et il participe souvent à des jurys de thèse et de doctorat. Parmi ses publications, de nombreux ouvrages de référence sont utilisés par les étudiants, notamment en droit constitutionnel et droit administratif. L'avis du département de droit est très favorable.

Le résultat du vote est le suivant : 23 votants, 23 votes oui.

Les membres du Conseil scientifique, à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés, rendent un avis favorable sur la demande de renouvellement en qualité de Professeur associé (PAST) à mi-temps à compter du 1er septembre 2017 de Bernard Stirn.

18/Avis sur la candidature à l'éméritat de Henri Rey

Martial Foucault rappelle qu'Henry Rey est directeur de recherche FNSP. Il peut prétendre à la retraite en juillet 2017 et a déposé une demande d'éméritat pour les 5 ans à venir. Sa production scientifique est considérable. Il est spécialiste du militantisme socialiste et ce qu'il en reste à ce jour. Il a construit et animé 3 enquêtes en France sur le militantisme socialiste, à 3 périodes différentes sur 20 ans. Il s'engage à réaliser une 4^e enquête dans les 5 prochaines années. Ses travaux sur les logiques de militantisme au sein du parti socialiste font référence. Par ailleurs, il est spécialiste du vote dans les banlieues. Il a travaillé avec différents services de l'État et a animé pendant 5 ans un séminaire sur la Seine-Saint-Denis qui lui a permis d'écrire 2 ouvrages. Dans les 5 ans à venir, il entend finaliser un 3^e texte. Enfin, il a entrepris un travail avec Piero Ignazi de l'université de Bologne sur les transformations des gauches en Europe. Il a publié des dizaines d'ouvrages et d'articles. Henri Rey est un bon citoyen de laboratoire et il est très apprécié des collègues et des étudiants, bien qu'il n'ait jamais eu d'obligation d'enseignement. L'accueil d'Henry Rey dans le laboratoire pendant 5 ans ne pose aucun problème intellectuel ou logistique : sa demande d'éméritat est fortement soutenue.

Le résultat du vote est le suivant : 23 votants, 21 votes oui, 2 votes blanc.

Les membres du Conseil scientifique, à la majorité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés, rendent un avis favorable sur la candidature à l'éméritat de Henri Rey.

19/Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Ruben Durante

Guillaume Plantin indique que Ruben Durante a obtenu sa thèse en 2010 et a ensuite rejoint le département d'économie de Sciences Po. Il travaille sur l'économie politique empirique. Depuis le début de sa tenure, il a publié 5 articles, dont 1 dans une des revues du top 5. Il est très cité et jouit d'une bonne visibilité aux États-Unis où il est souvent invité à participer à des séminaires et des conférences. Ses recherches sont liées à celles de Julia Cagé, avec un intérêt marqué pour le rôle des médias dans la vie politique. Il travaille sur des sujets variés, comme l'impact des résultats de la coupe d'Afrique de football sur les tensions interethniques.

Le résultat du vote est le suivant : 23 votants, 23 votes oui.

Les membres du Conseil scientifique, à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés, rendent un avis favorable sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Ruben Durante.

20/Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Pierre Mercklé (renouvellement)

Marco Oberti indique que Pierre Mercklé est maître de conférences à l'ENS Lyon depuis 2005. Il est aussi membre d'une équipe rattaché à centre Max-Weber. Il joue un rôle important dans l'animation de la recherche, au travers du site *Liens Socio* et par son souci de participer à des discussions méthodologiques, de répondre à des enquêtes et à des procédures et de travailler sur l'histoire de la discipline. Pierre Mercklé est un ancien élève de l'ENS ULM et il est agrégé de sciences économiques et sociales. Il a fait un DEA à l'EHESS et une thèse de doctorat sous la direction d'Yves Grafmeyer. Il travaille sur plusieurs grandes thématiques de recherche : les pratiques culturelles des enfants et des adolescents, la sociologie des réseaux, et enfin l'histoire de la discipline et des méthodes en sociologie. Son HDR est presque achevée : le premier volume concerne sa trajectoire intellectuelle et le second volume concerne les pratiques culturelles des adolescents, avec une réflexion sur la sociologie de l'enfance, la sociologie des adolescents et la sociologie des pratiques culturelles.

Le résultat du vote est le suivant : 23 votants, 23 votes oui.

Les membres du Conseil scientifique, à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés, rendent un avis favorable sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Pierre Mercklé (renouvellement).

Christine Musselin annonce que le Conseil scientifique se réunira en formation plénière le 13 septembre de 13h à 17h pour étudier les documents HCERES qui doivent être rendus

le 21 septembre, et en formation restreinte le 18 septembre sur les affaires courantes de l'instance.

Martial Foucault évoque la composition des comités de recrutement et la jurisprudence du Conseil d'État d'octobre 2016 sur l'impartialité des jurys. Cette dernière cause un certain émoi dans les établissements, notamment au CNRS. Sciences Po a devancé l'arrêté du Conseil d'État sur certains critères, mais ce texte traite également des conflits d'intérêts. Sciences Po doit se saisir de ce texte afin de ne pas donner la possibilité à des candidats d'annuler des comités de recrutement.

Christine Musselin confirme qu'il faut travailler en ce sens et remanier les textes envoyés aux comités de sélection.

Martial Foucault indique que l'impartialité, déjà mise en œuvre à Sciences Po, suppose l'absence de proximité personnelle ou académique entre candidats et membres du jury. Auparavant, un membre ne pouvait pas prendre part à la discussion et au vote sur le candidat dont il était proche. Désormais, il ne peut plus y prendre part pour l'ensemble des candidats, ce qui suppose qu'il ne peut pas siéger dans le comité.

Christine Musselin assure que ces éléments figuraient dans les textes du ministère.

Sabine Dullin indique avoir dû renoncer à siéger dans un comité de sélection à l'IEP de Lyon, car un de ses anciens doctorants était candidat. Dans d'autres comités, tous les membres continuent à siéger et se contentent de ne pas intervenir au moment de l'intervention du candidat auquel ils sont liés. L'arrêté du Conseil d'État est lu au début de chaque comité, mais ce texte laisse une grande latitude d'interprétation en raison du flou des formulations. Certains établissements se dissimulent derrière cela pour éviter de bouleverser le fonctionnement de leurs comités. La pratique de Sciences Po est nettement en avance.

Marco Oberti indique avoir participé à un comité de sélection où un candidat avait 6 publications communes et 1 ouvrage en commun avec un des membres. Ce dernier n'a pas pris part au vote et à la discussion pour ce candidat, mais a pesé sur l'évaluation des autres candidats. Ce genre de pratiques est inadmissible.

Christine Musselin souligne qu'il faut définir la proximité entre un membre et un candidat. Cela suppose un éventuel changement dans la composition des comités à chaque réception de nouvelle candidature.

Alain Dieckhoff rappelle qu'il y a eu des exemples flagrants d'abus, par exemple le président du comité qui est le directeur de thèse d'un candidat.

Marc Lazar propose de faire un point en juillet sur ce sujet. S'agissant des postes publics, Sciences Po est encore une fois une exception dans le panorama français, tant sur la composition des comités que sur les procédures de sélection (*job talks* et entretiens avec les candidats). Sciences Po s'inscrit dans une perspective internationale et détonne dans l'univers académique français.

Christine Musselin rappelle que la loi autorise les *job talks* et les mises en situation, mais ces dernières ne sont pas pratiquées à Sciences Po, car cela suppose que seuls les membres du comité de sélection peuvent poser des questions. Or, la logique des *job talks*

est que toutes les personnes présentes peuvent interroger les candidats : c'est un séminaire de recherche et non un examen du seul comité de sélection.